



FONDATION  
NICOLAS HULOT  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME



A Madame Ségolène Royal  
**Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer,  
Chargée des relations internationales sur le climat**  
Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer  
246 Boulevard Saint-Germain  
75 007 Paris

A Monsieur Sigmar Gabriel  
Bundesminister für Wirtschaft und Energie  
11019 Berlin

Paris/Berlin, le 20 juillet 2016

**Les ONG environnementales françaises et allemandes appellent à engager une politique européenne forte de l'efficacité énergétique**

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

En décembre dernier l'Accord de Paris a été salué par le monde entier. L'Union Européenne doit désormais faire vivre ses engagements de manière crédible et aligner ses objectifs climatiques et énergétiques avec ceux de l'Accord de Paris. La mise en place de politiques d'efficacité énergétique ambitieuses est cruciale pour positionner l'Union européenne sur la voie de la décarbonation de son économie d'ici 2050.

Lorsque la Directive Efficacité Énergétique (DEE) a été votée, l'Europe n'était pas sur la bonne trajectoire en matière d'économies d'énergie. Nous voyons désormais que la DEE porte ses fruits et a stimulé le développement de politiques d'efficacité énergétique au niveau national. Cependant, le potentiel d'économies d'énergie du cadre européen pour assurer l'atténuation du changement

climatique est encore loin d'être pleinement exploité. Les ambitions devraient maintenant être renforcées et les exemptions supprimées afin de permettre à l'Europe d'atteindre l'objectif qu'elle s'est fixée.

La Commission européenne est actuellement en train de préparer la révision de la DEE. Nous vous exhortons à demander à la Commission européenne de faire des propositions fortes et de soutenir les points suivants :

- **Augmenter à 40 % l'objectif 2030 pour l'efficacité énergétique et en faire un objectif contraignant.** Le Parlement européen vient de renouveler son appel à établir un objectif contraignant à 40 %. Cet objectif permettrait à l'Europe de pleinement bénéficier des avantages de l'efficacité énergétique en matière de santé, d'emploi, d'atténuation du changement climatique et de sécurité énergétique.
- **Améliorer l'article 7 de la DEE :** La « clause de caducité » doit être levée pour améliorer la confiance des investisseurs et donc mieux exploiter le potentiel d'économies d'énergie. Même si nous reconnaissons la nécessité d'un certain niveau de flexibilité, l'exemption dont bénéficie le secteur des transports devrait être retirée à l'occasion de la révision. En outre, la notion d'additionnalité pose problème. Des règles plus claires doivent être définies, par exemple une liste positive des mesures applicables en vertu de cet article.
- **Améliorer la transparence.** Il est particulièrement nécessaire de mieux contrôler le taux de réalisation des objectifs d'économies d'énergie pour chaque fournisseur d'énergie. Un rapport annuel dédié devrait donc être publié.
- **Améliorer les reportings.** L'introduction d'un format contraignant et standardisé de reporting est important pour permettre la comparabilité de l'information qui est une condition préalable à une meilleure application des directives.
- **Permettre une meilleure régulation des marchés de l'énergie.** L'Europe doit mieux réguler les marchés de l'énergie pour éviter les conflits d'intérêts entre la fourniture d'énergie et les mesures d'efficacité énergétique. Elle doit également s'assurer que l'efficacité énergétique puisse être considérée comme une infrastructure.
- **Instaurer des exigences de performance énergétique minimales pour les grands travaux de rénovation des bâtiments existants.** Celles-ci doivent devenir l'objectif de tous les types de rénovations profondes.
- **Inclure un mécanisme d'examen robuste.** Le mécanisme « d'effet cliquet » introduit lors de la COP21 est une part essentielle de l'Accord de Paris. Afin de montrer l'engagement de l'UE à l'Accord et pour éviter un blocage de l'ambition, il est crucial d'introduire des mécanismes de révision robustes dans toutes les politiques du paquet climat – énergie 2030.

Chers Ministres, l'Europe a toujours bénéficié d'une forte coopération franco-allemande. La décision prise par les Britanniques de quitter l'Union européenne a été un choc pour beaucoup d'entre nous. Nous croyons sincèrement que le volontarisme franco-allemand en faveur de politiques climatiques et énergétiques européennes fortes pourrait constituer l'épine dorsale d'une nouvelle Union européenne, permettant de regagner la confiance des citoyens et une crédibilité internationale.

Nous vous demandons de travailler ensemble pour parvenir à une révision ambitieuse de la directive sur l'efficacité énergétique, plaçant l'Europe et ses pays sur la voie de la décarbonation d'ici 2050.

Veuillez agréer Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Organisations signataires :

Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland  
CLER – Réseau pour la Transition Énergétique  
Deutscher Naturschutzring Deutsche Umwelthilfe  
Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme  
France Nature Environnement  
Klima-Allianz Deutschland  
Naturschutzbund  
Réseau Action Climat France  
WWF Deutschland  
WWF France

Contacts :

- Coordination allemande : DNR, Antje Mensen, +49 30 6781775-86, [antje.mensen@dnr.de](mailto:antje.mensen@dnr.de)
- Coordination française : CLER, Joël Vormus, +33 1 55 86 80 08, [joel.vormus@cler.org](mailto:joel.vormus@cler.org)